



## Information sur les micropolluants



Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2016, à la suite d'une décision du Conseil fédéral, chaque habitant en Suisse doit payer une taxe annuelle de CHF 9.- dans le but de diminuer le rejet des micropolluants à la sortie des stations d'épuration.

Selon les estimations de la Confédération, ces investissements doivent permettre de réduire sensiblement le taux de micropolluants comme les médicaments, les hormones et autres substances qui, même en très faibles concentrations, sont néfastes pour la santé de la population, ainsi qu'aux poissons et organismes aquatiques.

Toutes les stations d'épuration ne seront pas assainies, seule une centaine le sera en fonction d'éléments tels que la grandeur de l'infrastructure, la situation géographique ou le déversement direct dans une rivière. Celles concernant le Val-de-Ruz remplissent les critères requis à un tel investissement et il est envisagé de réaliser les travaux y relatifs d'ici cinq années.

L'Exécutif se voit dès lors contraint d'augmenter le prix de l'eau de 17 centimes par m<sup>3</sup> nécessitant un traitement, afin d'honorer la somme due à la Confédération, qui elle, de son côté, alimentera un fonds permettant de financer à hauteur de 75% les travaux qui seront entrepris.

Conscient de l'impact du prix de l'eau pour la population, le Conseil communal s'attache à contenir au maximum les coûts dans ce domaine. Pour des questions légales, la décision a été prise de modifier le prix de l'eau en 2016 mais sans influencer cette fois le résultat final pour les consommateurs; en effet, le prix de l'eau de consommation va baisser de 40 centimes par m<sup>3</sup> alors que celui de l'assainissement augmentera dans un même temps d'un montant identique.

Christian Hostettler, conseiller communal

## Actualités

### Anniversaires et jubilés

Fêteront en février 2016:

- Jeanneret Marianne et Francis à Dombresson leurs 50 ans de mariage;
- Geiser Anna Rosa et Jean-Louis à Dombresson leurs 60 ans de mariage;
- Rollier Odette à Chézard-Saint-Martin et Monnier Henri à Coffrane leurs 90 ans.

### Le Cercle scolaire du Val-de-Ruz jury au Prix suisse des écoles

Ce prix récompense des écoles qui ont relevé des défis pédagogiques et scolaires en faisant preuve d'un engagement hors du commun, qui ont créé des dispositifs efficaces et obtenu d'excellents résultats. Cette année, sept écoles ont été distinguées à la remise des prix qui s'est déroulée le 2 décembre 2015 à la Haute école pédagogique (HEP) de Zürich.

Il y a une année, le Cercle scolaire du Val-de-Ruz (CSVR) avait été sollicité pour déposer un dossier de candidature en raison de ses pratiques et de son organisation qui avaient attiré l'attention de l'Association Forum Bildung, en charge de ce projet. Cependant, encore en construction, il avait jugé prématuré de se présenter.

Finalement, le CSVR a joué un rôle important puisque son directeur, M. Fabrice Sourget, a été choisi pour faire partie du jury.

La démarche du Prix suisse des écoles permet de donner une meilleure idée de l'étendue des efforts menés dans notre pays en matière de pédagogie et d'éducation ainsi qu'une compréhension de la complexité et des diversités de l'école. Plus de renseignements sur [www.schweizerschulpreis.ch](http://www.schweizerschulpreis.ch).



## Vie pratique

### Newsletter

La Commune a mis en place une lettre d'information à laquelle vous pouvez vous inscrire sur notre site Internet à la rubrique «Administration/Communiqués/Inscription Newsletter» et qui vous permettra de prendre connaissance tous les 15 jours des dernières actualités communales.

### Mesures hivernales du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars

Pendant la période hivernale, soit du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars de chaque année, il est interdit de stationner sur les rues, trottoirs et places communales de l'ensemble des localités de la Commune, de 23h00 à 07h00 afin de permettre le déneigement des chaussées.

La liste des endroits où les propriétaires peuvent stationner leurs véhicules de 18h00 à 07h00 est consultable sur notre site Internet ([www.val-de-ruz.ch](http://www.val-de-ruz.ch)). L'arrêté détaillé est aussi affiché sur les tableaux officiels situés à Cernier et aux Geneveys-sur-Coffrane.

En cas de non respect des interdictions de stationnement nocturnes empêchant la voirie de réaliser son travail, les mesures nécessaires seront prises.

Pour plus de renseignements, l'administration des travaux publics et des forêts se tient à votre disposition au 032 886 56 35 ou à [tp.val-de-ruz@ne.ch](mailto:tp.val-de-ruz@ne.ch).

### Transports publics: un réel plus aux Geneveys-sur-Coffrane

Depuis le 13 décembre 2015, les horaires des transports publics connaissent des changements importants. Par le biais de Val-de-Ruz info, durant quelques éditions, nous vous informons sur les améliorations les plus significatives. Aujourd'hui: de meilleures prestations en gare des Geneveys-sur-Coffrane.

Tous les trains s'arrêtent désormais dans ce village ce qui a pour effet de doubler l'offre par rapport à celle préexistante. Ainsi, deux fois par heure (à l'exception de deux «trous»), respectivement aux minutes 14/15 et 44/45, il est possible de filer vers les Montagnes neuchâteloises ou vers Neuchâtel et au-delà. Chaque heure, à la minute 14, un train vous accueille pour gagner Berne sans changement à Neuchâtel, une prestation de même nature existant bien sûr dans le sens inverse.

A la gare des Geneveys-sur-Coffrane, les bus sont maintenant en correspondance avec les trains. Ainsi de Fontaines, Boudrevilliers et Coffrane par exemple, l'accès au chemin de fer est facilité durant la journée. Mais tout n'est pas blanc pour autant. Le Conseil communal est conscient des problèmes qu'il reste encore à régler et s'emploie à y remédier en vue de la mise en œuvre de l'Horaires 2017, tout en sachant que l'organisation des transports publics est de la compétence de l'Etat.

## Service qualité

La Commune souhaite que chaque citoyen puisse exprimer ses difficultés ou sa satisfaction quant au fonctionnement de son administration. Pour cela, une seule adresse: [qualite.val-de-ruz@ne.ch](mailto:qualite.val-de-ruz@ne.ch).

Vous pouvez aussi compléter un formulaire dédié ou en ligne sur notre site Internet ([www.val-de-ruz.ch](http://www.val-de-ruz.ch)).

Grâce à vos remarques, nous rendons notre administration toujours plus conviviale et efficace.

## Manifestations

### Prochaine soirée «Comment vous faites?» du Cercle scolaire du Val-de-Ruz

Afin de favoriser les liens entre l'école et les familles, la prochaine soirée organisée par le Cercle scolaire de Val-de-Ruz se déroulera le **jeudi 4 février 2016 à 20h00** sur le thème suivant:

#### • Le harcèlement scolaire

Définition, impacts somatique, cognitif et spirituel, à quoi peut-on le voir? Quels signaux, quels symptômes? Pourquoi tel enfant est-il harcelé? Que peut faire le parent? A quel moment une intervention parentale est-elle impérative? L'impact du harcèlement sur le tissu familial.

Animation par M. Jean-Luc Tournier, psychologue, psychothérapeute, consultant en institutions sociales.

Cette soirée se déroulera au Collège de la Fontenelle à Cernier, en salle de conférence. Pour toute question ou complément d'information, veuillez vous adresser à Manuela Guyot au 079 561 60 87 ou à [manuela.guyot@ne.ch](mailto:manuela.guyot@ne.ch).



Nous avons le plaisir d'annoncer la projection du film «Rajasthan - Richesse de l'Inde» le **mercredi 10 février 2016 à 20h00** à la salle de spectacles de Fontainemelon, ceci en présence de son réalisateur, M. Gilbert Leroy.

Vente des billets à l'entrée de la salle le jour de la représentation.

Offre spéciale destinée aux habitants de la Commune de Val-de-Ruz:

- 10 entrées gratuites (maximum 2 par personne) à réserver auprès de l'administration sports-loisirs-culture-promotion régionale au 032 886 56 33 ou à [loisirs.val-de-ruz@ne.ch](mailto:loisirs.val-de-ruz@ne.ch).

Plus d'informations sur [www.val-de-ruz.ch](http://www.val-de-ruz.ch).

